

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 004-932/15/CC

■ Approbation d'une convention de financement avec le Conseil Général des Bouches du Rhône relative à l'aménagement du parking relais provisoire sur le site Montfuron à Marseille (9ème arrondissement).

DIFRA 15/12913/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Général a adopté, à l'unanimité, le 12 décembre 2008, un plan quinquennal d'investissements d'un montant de 500 millions d'euros.

Le contenu de ce plan a été détaillé par la délibération n°1 du 20 mars 2009 qui a approuvé les termes de la convention-cadre adoptée avec la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole.

Cette convention-cadre, signée le 2 avril 2009, prévoit que le Conseil Général consacre 150 millions d'euros au développement des transports collectifs sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Une liste prévisionnelle avait recensé, à titre indicatif, les opérations susceptibles d'être conduites dans le cadre du volet Transport de Marseille Provence Métropole.

Par courrier du 7 octobre 2014, la Communauté urbaine a sollicité le Département pour une participation de 80% au financement de l'aménagement d'un parking-relais, soit 720 000 euros HT sur un coût global prévisionnel estimé à 900 000 euros HT.

Cette demande fait suite à une délibération DTM 008-201/14/CC du 26 juin 2014, approuvant le principe d'aménagement d'un parc-relais provisoire sur un terrain mis à disposition par la Ville de Marseille, situé sur l'ancien site de l'héliport utilisé par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM), compte tenu des difficultés importantes de stationnement dans ce secteur.

Par délibération DTM 002-443/14/CC du 9 octobre 2014 ont été approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme concernant cette opération.

L'emprise du projet, d'une superficie d'environ 9500 m2, située à proximité immédiate de la station de métro Sainte Marguerite Dromel, figure en tant qu'emplacement réservé pour un pôle d'échanges et un parking-relais dans le PLU de Marseille Provence Métropole.

L'opération a consisté à aménager un parking de 370 places, avec contrôle d'accès et vidéosurveillance, dont l'exploitation est confiée à la Régie des Transports de Marseille.

Ce parking vient utilement compléter le parking actuel du métro, d'une capacité de 50 places. Sa mise en service est intervenue début 2015.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération était le suivant :

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

COFINANCEURS	Plan de financement initial (demande PQI)	%
DEPARTEMENT	720 000 euros	80 %
MPM	180 000 euros	20 %
TOTAL HT	900 000 euros	100 %

Conformément aux critères de financement de parcs-relais prévus par le Plan Quinquennal d'Investissements, le Département, par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 19 décembre 2014, a décidé d'attribuer un financement de 30% des dépenses liées à cette opération et plafonné à 270 000 euros HT.

Le projet de convention ci-joint a pour objectif de préciser le contenu de cette opération, son calendrier de réalisation et de définir les modalités de participation financière du Département.

Il est par conséquent proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention actant les modalités de partenariat et de financement de l'aménagement du parking-relais provisoire sur le site de Montfuron, à Marseille (9^{ème} arrondissement).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Communautaire n° FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre conclue entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône ;
- La délibération du Conseil Communautaire n° DTM 008-201/14/CC du 26 juin 2014, portant approbation du principe d'aménagement d'un parking-relais provisoire sur le site de Montfuron à Marseille (9^{ème} arrondissement) ;
- La délibération du Conseil Communautaire n° DTM 002-443/14/CC du 9 octobre 2014, portant approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de ce même parking-relais provisoire ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 19 décembre 2014 approuvant la signature de la Convention de partenariat entre Marseille Provence Métropole et le Département pour le financement de l'aménagement d'un parking-relais provisoire.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

- Que dans le cadre du plan quinquennal d'investissements et du schéma d'organisation du système de T.C.S.P. de Marseille, le Département des Bouches du Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont décidé d'être partenaires compte tenu de leurs objectifs communs ;
- Qu'il convient dès lors d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et de financement avec le Département des Bouches du Rhône, portant sur l'aménagement d'un parking-relais provisoire sur le site de Montfuron à Marseille (9^{ème} arrondissement).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Département des Bouches du Rhône, relative au financement de l'aménagement d'un parking-relais provisoire sur le site de Montfuron à Marseille (9^{ème} arrondissement).

Le Département des Bouches du Rhône versera à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole une participation financière plafonnée à 270 000 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les recettes seront constatées sur le budget annexe Transports de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2015 et suivants, Opération 02014/00010 - Sous Politique C350 - Nature 1323.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**